



Conditions et règlement intérieur de « Fort Barisis » Samedi 13 juin 2026

Article 1 : Organisation

Inspirée d'une célèbre émission de télévision, l'animation « Fort Barisis » se déroulera le samedi 13 juin 2026 de 14 heures à 18 heures environ au Stade Municipal de Barisis aux Bois .

Cette animation gratuite est organisée conjointement par la Municipalité de Barisis aux Bois et des adultes volontaires bénévoles.

Article 2 : Inscription

- Cette animation familiale et intergénérationnelle est ouverte à tous à partir de 3 ans et se déroulera en équipe.
- Les candidats constitueront leurs équipes en amont de l'événement ou le jour J si besoin avec l'équipe organisatrice. (Attention !! maximum 14 équipes et 6 candidats par équipe)
- Afin de participer à cette animation, les participants doivent s'inscrire auprès de la mairie **avant le jeudi 28 mai 2026 (dernier délai)** par le biais du coupon réponse distribué en boîte aux lettres (et disponible sur le site internet de la commune).
- L'inscription vaut acceptation du règlement.
- Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Audrey au 06.77.63.04.55

Article 3 : Déroulement de l'après-midi

- Chaque participant devra avoir une tenue adaptée pour le sport et les conditions climatiques (casquette ou Kway à prévoir suivant le temps). Merci de prévoir également une gourde.

- Chaque candidat participera en équipe aux différentes épreuves .
- Les épreuves auront lieu de 14h15 à 18 heures environ
- 14h00 accueil des participants
- 14h20 Lancement des épreuves en équipe
- 17h45 remise des récompenses pour TOUS
- 4 séries d'épreuves attendent nos équipes :
 - ◆ Les épreuves des « clefs »
 - ◆ Les épreuves des « mots indices »
 - ◆ Les épreuves des « Maitres du temps »
 - ◆ Epreuve ultime « La récolte du Trésor »

Article 4 : Responsabilité

Durant toute l'animation, **les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur représentant légal .**

Article 5 : Droit à l'image

Durant cette animation, vous autorisez l'équipe organisatrice à fixer l'image et/ou le son sur support photo ou vidéo de votre enfant et de vous même lors de cette participation.

Si vous refusez, merci de le signaler à l'équipe organisatrice sur le bulletin d'inscription.

Article 6 : Intempéries

En cas d'intempéries, l'équipe organisatrice se réserve le droit de décaler ou annuler l'animation.

Afin que cette après-midi se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous faisons appel à la responsabilité de tous.

Belles épreuves à TOUS !!!!